Envoyé en préfecture le 21/09/2020
Reçu en préfecture le 21/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600620-20200908-DEL20200907-DE

Millésime : 2020 - Feuillet n° _____

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

SEANCE DU MARDI 08 SEPTEMBRE 2020

Délibération n° **DEL2020_09_7**
Intitulé : **REPRESENTATION D'YVETOT NORMANDIE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DE BASSINS VERSANTS AUSTREBERTHE-SAFFIMBEC**
Administration générale - Institution - Désignation des représentants

*

L'an deux mille vingt , le huit septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin, 49, rue de l'étang, Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 02 septembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 02 septembre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 43 Représentés : 2

Présents :
Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Stephanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Regine HAUZAY, Monsieur Remy PATIN, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Madame Catherine DUSCHESNE, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BOS, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Madame Yvette DUBOC, Madame Marie Claude

Envoyé en préfecture le 21/09/2020
Reçu en préfecture le 21/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600620-20200908-DEL20200907-DE

HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Madame Charlotte MASSET, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN

Absents :
Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :
Monsieur Vincent LEMETTAIS donne pouvoir à Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Madame Lorena TUNA

Administration:
Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Gabriel DEVAUX, M. Romain LEFEBVRE, M. Mick LEROY.

Monsieur Claude BELLIN est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Gerard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Yvetot Normandie exerce la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement » qui porte sur :
1° l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
5° la défense contre les inondations et contre la mer,
8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,
4° la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols,
11° la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
12° l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Cette compétence a été transférée au Syndicat Mixte de Bassins Versants (SMBV) Austreberthe Saffimbec en ce qui concerne les communes suivantes : Croix-Mare, Mesnil-Panneville et Saint-Martin-de-l'If.

Yvetot Normandie doit désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants. La désignation des représentants peut être effectuée parmi les membres du conseil communautaire ou peut porter sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Envoyé en préfecture le 21/09/2020
Reçu en préfecture le 21/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600620-20200908-DEL20200907-DE

Millésime : 2020 - Feuillet n° _____

L'élection des représentants de la collectivité doit être opérée au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours. Cependant, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5711-1, L. 5211-1, L. 2121-21 et L. 2121-33,
Vu les statuts du Syndicat Mixte de Bassins Versants Austreberthe-Saffimbec,
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet
A reçu un avis favorable en Bureau du 01/09/2020
Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir,

Article 1er – De proclamer

Représentants titulaires :
Mme Clémence AVENEL
M. Sylvain GARAND

Représentants suppléants :
Mme Sylvie DELAMARE
M. Christian GUBRI

d'Yvetot Normandie au SMBV Austreberthe-Saffimbec.

Article 2 – De charger Monsieur le Président de notifier la présente délibération au SMBV Austreberthe-Saffimbec.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gérard CHARASSIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

Envoyé en préfecture le 21/09/2020
Reçu en préfecture le 21/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600620-20200908-DEL20200907-DE